

Questions orales

[Traduction]

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de répondre à la question du député.

Dans le cas qui nous intéresse, le gouvernement du Canada a pris une décision très importante et judicieuse en ce qui concerne la prestation de services. Nous avons en fait fusionné les services de Revenu Canada et du ministère du Développement des ressources humaines pour pouvoir offrir aux Québécois un guichet unique.

[Français]

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, vous comprendrez que j'aurais aimé avoir une réponse de quelqu'un qui connaît le dossier.

Le premier ministre osera-t-il nier qu'il s'agit là d'une décision hautement partisane, arbitraire et illogique, téléguidée directement du bureau du premier ministre à celui du ministre du Développement des ressources humaines?

[Traduction]

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de ses questions. Je me tiens à sa disposition s'il veut échanger ses vues sur ce dossier.

Le gouvernement a augmenté de 450 à 750 les points de service pour les Canadiens. Grâce à la technologie, nous avons réduit de huit à deux le nombre de jours nécessaires pour le traitement des demandes de prestations d'assurance-chômage. De même, nous avons augmenté de 400 p. 100 le nombre de points de service pour les personnes âgées.

• (1455)

Si le député désire de plus amples renseignements, il n'a qu'à venir me voir à mon bureau.

* * *

L'IRVING WHALE

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement.

Dans l'étude de faisabilité sur la récupération de l'*Irving Whale* présentée à la garde côtière en 1992, on signalait la présence d'un liquide caloporteur appelé Monsanto MGS 295S. Si on avait lu le rapport attentivement, on aurait découvert que ce liquide était en réalité du Monsanto MCS 295S, une substance composée à 80 p. 100 de BPC.

Lorsque la ministre a demandé à la GRC de faire enquête sur le camouflage possible de la présence de BPC, lui a-t-elle demandé aussi de faire enquête sur son propre ministère pour trouver qui a commis l'erreur? Il est évident qu'elle cherchait à cacher des choses.

Le Président: Nous laissons toujours le plus de latitude possible dans la formulation des questions, mais nous devrions faire très attention pour ne pas faire de procès d'intention, spécialement dans ce contexte. Je demanderais au député de retirer ses dernières paroles.

M. Forseth: Monsieur le Président, je retire mes paroles. Je ne faisais pas un procès d'intention.

Le Président: Merci. La ministre de l'Environnement.

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le 6 juillet de cette année, j'ai ordonné la tenue d'une enquête afin de déterminer si on avait enfreint la Loi canadienne sur la protection de l'environnement en négligeant d'envoyer à mon ministère des renseignements sur la présence de BPC et pourquoi.

Cette enquête préliminaire s'est terminée la semaine dernière, et les résultats étaient suffisamment sérieux pour que je mette l'affaire entre les mains du procureur général du Canada et de la GRC pour une enquête plus approfondie.

La GRC aura toute la latitude nécessaire pour enquêter sur tout le monde, y compris moi-même.

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby, Réf.): Monsieur le Président, la ministre doit prendre la responsabilité des actes des fonctionnaires de son ministère.

Le 18 mars 1994, la ministre a déposé le rapport de 1992 dont j'ai parlé. Si elle a déposé ce rapport, je suppose qu'elle est responsable de son contenu. Elle sait depuis le dépôt de ce rapport qu'il y avait des BPC à bord de l'*Irving Whale*.

Je suis étonné que la ministre de l'Environnement demande une enquête policière lorsque c'est elle qui est en faute. La ministre acceptera-t-elle d'être tenue responsable du rapport qu'elle a déposé et des erreurs commises par son ministère? Cette affaire a déjà coûté 12 millions de dollars et nous n'avons vu encore aucun résultat.

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à dire que je vais assumer toute la responsabilité à l'égard de cette affaire. Aux termes de la loi canadienne, j'ai été obligée, en juillet, d'ordonner la tenue d'une enquête parce qu'il était possible que des renseignements sur la présence de BPC aient été cachés à mon ministère.

Si le député veut dire que je devrais enfreindre la loi et ne pas tenir compte de l'obligation que m'impose la Loi canadienne sur la protection de l'environnement d'informer les autorités compétentes de la présence de BPC, il fait fausse route. Je ne ferai pas cela. S'il veut dire que j'essaie de me dérober à mes responsabilités ou de participer à une opération de camouflage, je nie catégoriquement cette affirmation.

Suite aux résultats de l'enquête préliminaire, lorsque j'ai demandé au procureur général et à la GRC de faire une enquête plus approfondie, j'ai précisé clairement que cette enquête de la GRC pouvait porter sur tout le monde, y compris tous les ministères du gouvernement.